

SEANCE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois de novembre, le
exercice : Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise
33 Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
28 + 2 pouvoirs
Date de la
convocation :
05 novembre 2025

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Christine BUATOIS, M. Gérald ROY, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, M. Stéphane BALTES pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, M. Sébastien GUIGUE, M. Jacky BONIN, Mme Elise MYAT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

8.7 Transports

B2025-019 Mobilité – transport d'utilité sociale : Convention de partenariat avec La Croix Rouge

Le Président rappelle que la Communauté de Communes, dans le cadre de son Plan de Mobilité Simplifié et de sa convention globale de fonctionnement signée avec la CAF, souhaite bénéficier des compétences développées par la Croix Rouge Française pour développer l'accompagnement social des habitants de son territoire, en particulier sur l'accès à la mobilité, l'engagement et la participation citoyenne, le développement du vivre ensemble.

Les missions de la Croix Rouge française sont les suivantes :

- Urgence et opérations
- Secourisme
- Action sociale
- Etablissements de santé et médico sociaux
- Jeunesse et citoyenneté

La Croix-Rouge française a développé un programme appelé Croix-Rouge Mobilités, qui vise à offrir des solutions de mobilité partagée, solidaire et inclusive. Ces solutions incluent l'autopartage, le covoiturage, et le transport solidaire, principalement destinées aux personnes en difficulté ou

vulnérables pour leur permettre d'accéder aux soins, à l'emploi, aux activités sociales ou familiales. La démarche implique une collaboration avec divers acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises) pour créer des communautés de mobilité avec pour bénéfice :

- Faciliter la mobilité des personnes isolées ou en difficulté.
- Renforcer la solidarité locale.
- Offrir des opportunités d'engagement citoyen via le bénévolat.
- Contribuer à la santé publique en réduisant la pollution liée aux transports.

Pour cela, le président souhaite proposer à l'unité locale de la Croix Rouge Bresse Bourguignonne, de bénéficier à un accès à un stationnement.

Dans ce cadre, la Croix Rouge Française s'engage à acquérir un véhicule destiné au transport d'utilité sociale, la Communauté de Communes et la Croix-Rouge s'engagent à se réunir au moins une fois par an en Comité de Pilotage aux fins de suivi de leur partenariat, échange d'informations sur le Projet et établissement d'un bilan des actions menées conjointement. Afin de contribuer à l'atteinte de l'équilibre économique du Transport d'utilité sociale dans sa phase de lancement, la communauté de communes s'engage à soutenir via une subvention annuelle la Croix Rouge Française, à hauteur de 4 000€ l'année 2026 et 4 000€ pour l'année 2027.

VU la délibération n°C2025-67 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de tout contrat, convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté de communes, ou ayant pour objet la perception d'une recette par la communauté de communes, ou dont les engagements financiers annuels pour la communauté de communes sont inférieurs ou égaux à 15 000 € HT,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de convention de partenariat avec la Croix-Rouge française – Délégation Territoriale de Saône et Loire, tel qu'annexé.

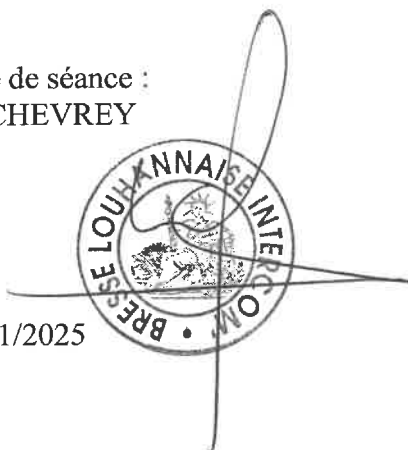
FIXE la participation de la Communauté de Communes à 4 000 € pour l'année 2026 et 4 000 € pour l'année 2027.

DESIGNE comme membres du comité de pilotage : le Président, l' élu en charge des mobilités, et l' élu en charge de la CTG sur le volet social.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 17/11/2025



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 17/11/2025

